



Confession de foi

1. DU VRAI DIEU

Nous adorons un seul Dieu en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit, Créateur de toutes choses, éternel, infini, immuable, tout-puissant, omniscient, parfaitement sage, saint, juste et bon, auquel sont dus, au suprême degré, obéissance, confiance, reconnaissance, amour et louange.

Références :

Genèse 1:1; 17:1. Deutéronome 6:4-5. Esaïe 6:3. Malachie 3:6. Matthieu 23:19. Marc 12:30. Jean 4:24; 17:3. Romains 16:27. 2 Corinthiens 13:13. 1 Timothée 1:17. Hébreux 11:3. Jacques 1:17.

2. DES SAINTES ECRITURES

Nous croyons que les écrits canoniques de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament sont la Parole de Dieu; qu'ils constituent la seule et infaillible règle de foi et de vie chrétienne et sont la seule pierre de touche pour éprouver toute doctrine, toute tradition et tout système religieux ou ecclésiastique, ainsi que toute méthode d'action chrétienne.

Nous croyons que l'Écriture Sainte est un document providentiel et que le Saint-Esprit a souverainement présidé à l'origine et à la formation du recueil biblique. Nous croyons qu'Il en a Lui-même assuré l'enseignement parfait et l'entière vérité historique, malgré l'imperfection des instruments humains qui, par Sa divine inspiration et sous Son contrôle, ont contribué à nous communiquer les oracles divins.

Nous croyons que les Saintes Écritures nous révèlent tout ce que nous avons à connaître dans le domaine spirituel. Nous croyons qu'elles ne sauraient être modifiées ou complétées au cours de la dispensation présente, par aucune autre révélation.

Références :

Exode 24:4. Samuel 23:2. Psaume 19:4, 6, 105, 112, 130. Matthieu 4:4; 5:18. Jean 5:39 et 46. Actes 1:16. Romains 1:2. Galates 1:6 et 12. 2 Timothée 3:15-17. Hébreux 1:1 2 Pierre 1:19-21. Apocalypse 22:18-19.

3. DE L'HOMME, DE LA CHUTE ET DES SUITES DU PECHE

Nous croyons que, personnellement et directement responsable devant Dieu, l'homme a pour vocation de déterminer lui-même librement et définitivement son sort éternel, dès ici-bas, par la position spirituelle qu'il aura prise durant sa vie terrestre, à la clarté des lumières qui lui auront été accessibles.

Nous croyons que la chute de l'homme a été provoquée et que la rébellion de l'humanité est intervenue par l'intervention d'un ange déchu, appelé Satan. Ce dernier, étant devenu l'adversaire de l'Éternel dès avant la création de l'homme et ayant entraîné dans sa révolte des anges dont il fit ses instruments, est voué, avec ceux-ci à des tourments sans fin, par le triomphe assuré du Fils de Dieu.

Nous croyons que nos premiers parents furent créés innocents, mais qu'ayant consciemment désobéi à leur Créateur, ils perdirent leur état primitif et encoururent le jugement de Dieu.



Tous leurs descendants, enveloppés dans ce jugement et héritant de leur nature déchue, sont enclins au mal. Nous croyons que tous ceux qui, comme eux auront transgressé consciemment les lois de Dieu, seront exposés à un juste châtement.

Références :

Genèse 1:27. Deutéronome 30:19. Psaume 51:6-7. Esaïe 53:6. Matthieu 13:19, 38-39; 15:19. Jean 3:18 et 36; 5:24. Romains 2:5 et 9; 3:19 et 22; 5:12 et 18-19. Éphésiens 2:1-10. 1 Pierre 2:4 et 6; 1 Jean 3:8. Apocalypse 12:9; 20:2-3, 10, 12, 14.

4. DE JESUS-CHRIST, DE SON OEUVRE ET DE SON RETOUR

Nous croyons que Jésus-Christ est le Verbe fait chair, seul Médiateur entre Dieu et les hommes, et de toute éternité le Fils unique de Dieu.

Nous croyons que, conçu par la vertu du Saint-Esprit et né d'une vierge, Il fut aussi réellement homme que réellement Dieu, et qu'après avoir été tenté comme nous en toutes choses, Il est demeuré parfaitement saint.

Nous croyons que, tout en s'étant volontairement abaissé, le Fils de Dieu a manifesté, dans le domaine du vrai, la même perfection que dans le domaine du bien et qu'il ne s'est jamais trompé, ni dans ses actes, ni dans ses enseignements.

Nous croyons que Jésus-Christ a volontairement souffert et qu'Il est mort sur la croix pour satisfaire à la justice divine, en y subissant la punition qui attend le pécheur, et pour présenter à Dieu son Père, en faveur de ceux qu'Il a rachetés par son sang, les mérites de sa vie parfaite.

Nous croyons que Jésus-Christ est corporellement ressuscité et remonté en gloire au ciel où Il intercède pour les Siens. Nous croyons qu'Il reviendra corporellement pour prendre Ses saints avec Lui et pour établir Son règne glorieux. Nous croyons qu'Il sera le juge des vivants et des morts.

Références :

Deutéronome 18:15. Esaïe 7:14; 9:5; 53:4-5 et 10. Matthieu 1:23; 3:13 et 15; 5:17; 13:40, 42 et 49; 17:5; 24:30-31; 26:46; 28:18. Jean 1:1 et 14; 3:13, 16, 34; 5:22 et 27. Actes 1:9 et 11; 2:23-24, 36, 38; 17:30-31. Romains 1:3-4. 1 Thessaloniens 1:10; 3:13; 4:15. Apocalypse 1:7; 22:17 et 20.

5. DU SALUT PAR JESUS-CHRIST

Nous croyons que pour être sauvé, l'homme doit, sous l'action du Saint-Esprit, se repentir de ses péchés et se réclamer, par la foi, de l'œuvre expiatoire de Jésus-Christ et de ses mérites infinis. Le pécheur, ainsi justifié, régénéré et sanctifié par grâce, a la vie éternelle qui comporte l'entière rédemption de l'esprit, de l'âme et du corps. Il se convertit et commence une vie nouvelle d'obéissance cordiale à Dieu.

Références :

Marc 1:15. Jean 3:16 et 36; 6:37, 39, 40, 44, 65; 16:3; 17:2, 6, 17. Actes 20:21; Éphésiens 1:7, 9, 11, 14, 18, 20; 2:5 et 9. Tite 3:3-7. Jacques 2:14, 18, 26. 1 Jean 1:9; 3:2.

6. DU BAPTEME D'EAU

Nous croyons que l'immersion est, pour l'homme régénéré, l'emblème divinement choisi de la purification de ses péchés, de son ensevelissement spirituel et de sa résurrection avec Christ.

Nous croyons que, d'après l'ordre du Sauveur, l'immersion des convertis est perpétuellement obligatoire et que, selon la pratique apostolique, l'admission dans l'Église locale l'implique nécessairement.



Références :

Matthieu 3:6; 23:19-20; Marc 16:15-16; Actes 2:38 et 41; 8:36 et 39; 10:47; 16:33; 22:16. Romains 6:3-4 et 11. Galates 3:27-28. Éphésiens 4:5. Colossiens 2:12. 1 Pierre 3:21. Tite 3:5.

7. DU SAINT-ESPRIT ET DE SON ACTION DANS LA VIE CHRETIENNE

Nous croyons que le Saint-Esprit, personne divine, applique au cœur les vérités de l'Écriture, avec laquelle Il ne saurait être en désaccord. Il produit en ceux qui sont élus la vie chrétienne dans son principe et dans ses effets. Il les rend capables d'y progresser et d'y persévérer jusqu'à la fin. Nous croyons que l'Esprit Saint est donné à tout enfant de Dieu comme arrhes et sceau de son héritage éternel. Il révèle et communique les glorieuses richesses de Christ. Toute prière et toute œuvre, pour être véritablement chrétiennes, doivent résulter de Son action. Seul, il peut assurer au croyant la communion avec son Dieu et avec ses frères.

Nous croyons que le baptême du Saint-Esprit, ou revêtement de puissance, est accordé à tout enfant de Dieu qui le demande avec persévérance et le reçoit avec foi. Ce revêtement de puissance est destiné à qualifier le Chrétien en vue d'un témoignage efficace dans l'Église et dans le monde. Le renouvellement de ces expériences de plénitude de l'Esprit Saint doit être recherché périodiquement. Le Saint-Esprit distribue des dons spirituels à chacun en particulier comme Il veut. Ses dons s'exercent dans le cadre et sous le contrôle de l'Église. Les dons et les fruits de l'Esprit Saint doivent être avidement recherchés.

Références :

Joël 2:28-29. Luc 24:49. Jean 14:16, 17, 26; Actes 1:8; 2:1-4; 9:17-19; 19:6. Romains 5:5. 1 Corinthiens 3:16; 6:11; 12:14. Galates 5:22. 2 Thessaloniciens 2:13-14. 1 Jean 2:20 et 27.

8. DE LA CENE

Nous croyons que la Cène instituée par notre Seigneur Jésus-Christ pour commémorer et proclamer sa mort expiatoire sur la croix, doit être observée dans les Églises locales et sous le contrôle de l'Église jusqu'à ce qu'elle revienne. Nous croyons que le pain et le vin sont les symboles du corps immolé et du sang versé de notre Sauveur, et qu'en y participant les Chrétiens témoignent qu'ils sont un seul corps avec Jésus-Christ. Nous croyons que, par cette participation, ils proclament également leur ferme assurance du retour en gloire de leur divin Sauveur et Maître. Nous croyons qu'il est indispensable de se préparer, par la prière, la confession des péchés, la réconciliation, à s'approcher de la Table Sainte.

Références :

Matthieu 26:26 et 28. Marc 14:22 et 24. Luc 22:14 et 20. Actes 2:42 et 46; 20:7. 1 Corinthiens 10:16-17; 11:23 et 29.

9. DES EGLISES LOCALES

Nous croyons qu'une Église locale constituée selon la Parole de Dieu est une assemblée de croyants baptisés, dépendante de Jésus-Christ, le seul Chef de l'Église universelle qui est son corps. Les membres de l'Église locale, associés par un engagement volontaire, sont gouvernés par les lois du Christ et exercent, dans l'intérêt général, les devoirs qui leur sont imposés suivant les ministères et les dons qu'ils ont reçus de Dieu.

Références :

Matthieu 18:17 et 20. Actes 6:2-5; 2:24 et 26; 14:23 et 27; 19:9; 20:17-28. Éphésiens 4:11-12. Philippiens 1:1. 1 Thessaloniciens 5:12. 2 Timothée 2:2. Hébreux 13:17. 1 Pierre 5:1-4.



10. DE LA GUERISON DIVINE

Nous croyons à la guérison divine selon les Écritures, soit après la simple prière, soit après l'onction d'huile (Jacques 5:14) ou l'imposition des mains (Marc 16:18).

Références :

Exode 15:26. Esaïe 53:4. Matthieu 4:23; 8:17; 9:22 et 29.

11. DE LA RESURRECTION ET DU JUGEMENT FINAL

Nous croyons que tous les morts ressusciteront, tant les justes que les injustes. Nous croyons au jugement final. Nous croyons que les rebelles subiront consciemment la punition qu'ils auront méritée, tandis qu'en vertu de la grâce qu'ils ont acceptée par la foi, les rachetés jouiront de la gloire éternelle.

Références :

Matthieu 12:36-37; 25:31 et 46; Jean 5:22 et 29. Actes 17:31; 24:15. 1 Corinthiens 5:12, 42, 51, 52. Apocalypse 20:4, 6, 11, 15.

N.B. Reconnaissant que "le salut vient des Juifs" (Jean 4:22), aucune tendance à l'antisémitisme ne sera tolérée parmi les membres de l'Église Évangélique de Réveil.

ANNEXE

Note 1

Dans l'Ancien Testament, Dieu avait demandé au peuple d'Israël que chacun consacrat la dixième partie de tous ses biens à Son service. L'Israélite pratiquait donc la dîme (Lévitique 27:30).

Dans le Nouveau Testament, l'apôtre Paul écrit au sujet des offrandes : "Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part ce qu'il pourra ... etc." (1 Corinthiens 16:2). On voit, par ce qui précède, que les Chrétiens ne doivent pas faire leurs dons au hasard des circonstances, mais, très spécialement, chaque premier jour de la semaine c'est-à-dire le dimanche. Les dons et offrandes font partie du culte chrétien, car c'est précisément le premier jour de la semaine aussi pour "rompre le pain", c'est-à-dire célébrer la Cène du Seigneur (Actes 20:7).

Le Nouveau Testament ne fixe aucun barème pour les offrandes. L'apôtre Paul dit à ce sujet: "Que chacun donne comme il l'a résolu dans son cœur, sans tristesse ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie" (2 Corinthiens 9:7).

Plusieurs chrétiens, conscients de leurs privilèges, se sont fait une règle d'honneur et de reconnaissance de ne pas donner moins à l'œuvre de Dieu que les Israélites qui, eux, ne jouissaient pas des privilèges de l'Évangile de Jésus-Christ. Un grand nombre pratique donc régulièrement la dîme et au-delà. Tous témoignent de la grande bénédiction qu'il y a à donner ainsi et leur témoignage est conforme à ce que dit l'Écriture à ce sujet. Lire : Malachie 3:10 et 2 Corinthiens 9:6.

Note 2

L'Église Évangélique de Réveil doit être une Église vivante, c'est-à-dire missionnaire. Ses membres soutiennent par leurs prières et leurs dons la Mission en terre lointaine comme la Mission en France.

La Caisse Missionnaire est alimentée par tous les dons volontaires.

Note 3

Il est souhaité, en vue du témoignage post-mortem, que les membres des Églises Évangéliques de Réveil renoncent à l'incinération.